

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LINDE du 9 mai 2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-prefecture de Muret	Cécile LENGLET	Sous-préfète de Muret	Présent
SIRACED PC	Gaëtan DELAGNES	Adjoint au chef	Présent
SDIS	Rémi DUARTE		Présent
DREAL	Stéphanie ROBIC Rémy CORTES	Inspectrice Adjoint Chef IUD	Présente Présent
DIRECCTE	Olivier DEBLONDE		Présent
DDT			
collège collectivités			
Mairie de Portet sur Garonne	Philippe DEDIEU Frédéric PACCOU	Titulaire Responsable Prévention	Présent Présent
Mairie de Villeneuve-Tolosane	Pascale CAZES	Titulaire	Présente
Mairie de Toulouse	Nathalie LIBOUREL	Titulaire	Présente
Communauté d'Agglomération Muretain	Monsieur le président du Son représentant	Titulaire Suppléant	
Conseil Départemental	Frédéric FOURNIER	Titulaire	Présent
collège riverains			
France Boissons	Laurent LEGUILLE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société SOCEX-POR	Franc BARBET Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société MALET	Jean-René BAUDE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société VECTURA	Richard CHICHE Son représentant	Titulaire Suppléant	
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	
collège exploitants			
Linde France	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	
Linde France	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du 28 juin 2021**
2. **Bilan et Actualités – Société LINDE France**
3. **Bilan de l'inspection des installations classées**
4. **Points divers**

Ouverture de la séance à 14h35, sous la présidence de Mme Lenglet, Sous-Préfète de Muret.

1. **Approbation du compte-rendu du 28 juin 2021**

M. Paccou, responsable de la prévention hygiène et sécurité de Portet-sur-Garonne fait part d'une erreur concernant l'identité et la fonction des présents du collège collectivités de Portet-sur-Garonne. Il précise que le titulaire de la mairie de Portet-sur-Garonne est M. Dedieu, et le suppléant est M. Bourgade, non présent lors de la CSS du 28 juin 2021.

M. Paccou est le responsable de la prévention hygiène et sécurité de la commune de Portet-sur-Garonne.

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. **Bilan et Actualités – Société LINDE France**

Mme la superviseur HSE de la société LINDE présente le bilan des activités de juin 2021 à ce jour. Elle indique le bilan de la formation à la gestion des situations d'urgence 2022. Elle précise que 67 personnes ont suivi une formation au maniement des extincteurs.

À l'heure de la CSS, six personnes ont effectué une formation au port de l'appareil respiratoire isolant. Le lendemain de la CSS, six autres personnes seront formées sur la gestion des moyens d'incendie. À ce jour, des règles liées à la covid sont encore mises en place, ce qui ne permet pas de former tous les salariés.

Elle présente l'exercice POI réalisé le 18 novembre 2021 en indiquant les différentes actions d'amélioration retenues. Des modifications documentaires sur la fiche alerte et la fiche réflexe sont à prévoir. Un rappel a été fait concernant le positionnement d'un équipier à l'accueil. Le nombre de sauveteur secouriste du travail, dans la population d'opérateurs, doit être davantage présent lors d'un sinistre.

Elle poursuit sa présentation sur les situations d'urgence et le retour d'expérience. Aucune situation d'urgence et aucun accident avec arrêt n'ont été constatés sur le site.

Cependant cinq incidents dus à des défaillances d'un process ont été recensés.

- Coup de feu sur une ligne de purge d'oxygène en toiture d'un atelier médical. Une particule, encore inconnue à ce jour, a créé un coup de feu sur une ligne de purge. Aucune particule n'a été détectée à l'intérieur de la ligne. Un plan de maintenance a été mis en place afin de contrôler les filtres. La conception d'un dispositif est en cours.
- Deux fissures et deux fuites liquides ont été détectées au niveau de la boîte froide de la colonne de distillation. Ces fuites sont dues au redémarrage de l'activité trop rapide, ce qui a fragilisé un condenseur. À ce jour, l'équipement a été remplacé.
- Incident au niveau d'un éjecteur. L'éjecteur n'a pas été lancé lors du passage d'équipe. Le déclenchement de l'éjecteur a été mis sous automatisme.
- Déclenchement de soupape au niveau d'un compresseur dans l'atelier industriel. Un détendeur a dysfonctionné et rompu ce qui a déclenché la soupape de sécurité. Le détendeur a été changé.

Un audit du SGS a été réalisé le 20 avril 2022. Le rapport est en cours de rédaction.

Elle indique que la visite de l'inspection de la DREAL a été réalisée le 10 novembre 2021. Deux observations ont été relevées et seront prises en compte lors du réexamen de l'étude de dangers.

Elle poursuit sa présentation sur les arrêtés préfectoraux et les démarches en cours. Un dossier de porter à connaissance, concernant l'exploitation d'un réservoir d'oxygène pour l'alimentation de l'automate de remplissage et la remise en service ponctuelle d'un réservoir alimentant l'atelier médical a été déposé en septembre 2021. Une lettre préfectorale prenant acte des mises en exploitation précitées a été signée le 19 octobre 2021.

Une CSS-CT élargie avec les entreprises extérieures a été réalisée le 15 décembre 2021.

Au niveau sûreté, un plan d'amélioration est en place depuis 2016. En 2021, la mise sous onduleur des éléments critiques en cas de perte d'électricité a été instaurée ainsi que la suppression d'un entreposage situé à proximité de la limite d'enceinte.

Le directeur de la société LINDE présente les projets en cours :

- Redémarrage de l'installation ELIOTT. Quelques défaillances techniques sur les équipements ont été détectées. Le procédé sera mis en place d'ici cet été.
- Finalisation du projet EIFFEL. Une plateforme de préparation a été construite. Les quais de chargement pour les camions sont finalisés mais ne peuvent pas être tous exploités dus à des zones de chantier. La qualification d'un procédé automatisé pour les conditionnements des petites bouteilles d'oxygène dans l'atelier médical est en cours. Un démarrage au mois d'octobre 2022 est prévu. D'ici à la fin de l'année, la déconstruction de l'ancien atelier industriel, arrêté depuis juin 2020, est prévue. Celle-ci va permettre d'optimiser et sécuriser la circulation des flux mais également gagner de la surface d'entreposage.

Mme. la Sous-préfète de Muret souhaite connaître la superficie de l'ancien atelier.

Le directeur de la société LINDE précise qu'il était de 350 mètres carrés au sol.

Il reprend la présentation des projets :

- Amélioration du dispositif de refroidissement du process de l'ASU. Celui-ci a pour but d'améliorer les rendements énergétiques de l'usine afin de suivre la démarche ISO 50 001. Si validation, l'aménagement est à prévoir dans les 3 à 5 ans.
- Réexamen quinquennal de l'étude de dangers avec une échéance au 1^{er} janvier 2023.

Mme. la Sous-préfète de Muret remercie pour la présentation et demande si des questions sont à soulever.

M. Paccou souhaite savoir si le porter à connaissance est transmis aux mairies.

L'adjoint au chef de l'UiD 31/09 de la DREAL répond par la négative et précise que c'est une procédure sans consultation des mairies.

L'inspectrice de la DREAL précise en complément que ce n'est pas comme une procédure relative à un dossier d'autorisation ou d'enregistrement qui elle prévoient une consultation des mairies. Conformément au code de l'environnement, les porters à connaissance qui conduisent à des modifications non substantielles et qui ne conduisent pas à une procédure d'urbanisme en parallèle ne sont pas transmis pour avis aux mairies.

3. Bilan de l'inspection des installations classées

L'inspectrice de la DREAL présente la visite d'inspection réalisée le 10 novembre 2021. Elle avait pour objet la gestion des mesures des risques, concentrée sur trois scénarios spécifiques. Cette visite est satisfaisante. Cinq écarts ont été relevés dont trois écarts relatifs aux mises à jour documentaires qui ont été apportées par l'exploitant à l'issue de la visite.

Les réponses aux deux écarts suivants ne sont pas encore abouties. Les réponses seront apportées dans le réexamen de l'étude de dangers.

Mme. la Sous-préfète de Muret souhaite avoir des précisions sur ces deux écarts.

L'inspectrice de la DREAL indique qu'il s'agit de la mise en place des soupapes qui est en cours de discussion technique avec l'exploitant. Les deux parties doivent se mettre d'accord. Il s'agit de définir le niveau de confiance de ces dispositifs.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL ajoute que cela revient à définir le niveau risque de dysfonctionnement potentiel de la soupape.

L'inspectrice de la DREAL indique que la prochaine inspection aura lieu en fin d'année 2022.

Dans le cadre du plan d'action nationale de maîtrise des risques dans une bande de 100 mètres autour des sites SEVESO déjà évoqué en réunion CSS les années précédentes elle présente les visites effectuées sur les sites Vectura Archivage et Vectura Logistique, voisins du site Linde. Ces visites permettent d'évaluer les risques potentiels d'agressions envers le site Linde et leur maîtrise.

À l'issue de ces visites, aucun potentiel d'agression n'ont été relevés.

D'autres visites sont prévues cette année, sur la bande des 100 mètres autour du site Linde.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL indique que l'action doit être soldée cette année.

L'inspectrice de la DREAL reprend la présentation sur le porter à connaissance. Elle précise que le porter à connaissance susvisé n'impacte ni le PPI, ni le PPRT. La DREAL n'émet pas de réserve et a proposé à la préfecture de rédiger une lettre préfectorale afin d'acter et autoriser la mise en place du projet. Elle précise qu'il n'y a pas de nécessité à faire un arrêté préfectoral.

M. Paccou demande la raison pour laquelle la mairie n'a pas été informée de cette lettre.

L'inspectrice de la DREAL explique que seul l'exploitant en est le destinataire.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL indique qu'il n'est rien précisé dans le code de l'environnement, à ce sujet, mais qu'une copie de la lettre peut être envoyée sur demande.

L'inspectrice de la DREAL explique que la réglementation a évolué en fin d'année et qu'une participation du public deviendra obligatoire sur certains porters à connaissance.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL précise qu'il s'agit d'une consultation du public via internet.

Mme. la Sous-Préfète de Muret souhaite des informations concernant les prochains occupants de deux anciens locaux disponibles situés dans la bande des 100m autour de LINDE..

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL indique qu'un marchand de matériaux et une société de location de véhicule se sont installés. Les deux sites feront l'objet d'une visite, conformément à l'action nationale « bande des 100 mètres » précitée.

M. Paccou demande si la mairie doit intervenir.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL répond par la négative.

4. Points divers

Mme. la Sous-Préfète de Muret demande si des questions sont à soulever.

M. Paccou souhaite savoir si le PPI a été mis à jour.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL indique que ce sont les services de la préfecture (SIRACED PC) qui mettent à jour le PPI.

L'adjoint au chef du SIRACED PC, précise qu'une relance de la révision et de la consultation des services a été réalisée en début d'année 2022. Avec l'impact de la covid, un retard s'est accumulé. Un point doit être fait mi-mai sur l'ensemble des PPI. Le travail est toujours en cours.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL indique que l'étude de dangers est révisée tous les 5 ans et le PPI tous les 3 ans. Il peut donc y avoir un décalage.

L'adjoint au chef du SIRACED PC acquiesce.

M. Paccou demande si les échanges sur le timing entre les mises à jour de l'étude de dangers et le PPI vont permettre de caler une échéance coordonnée.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL indique que la mise à jour du PPI sera présentée avant l'instruction finalisée de l'étude de dangers. C'est un décalage difficile à gérer lié à des contraintes réglementaires respectives distinctes.

L'adjoint au chef de SIRACED PC précise qu'un point sera fait concernant l'échéance des dates, afin d'anticiper des exercices et d'améliorer la situation.

M. Paccou informe, que dans le cadre de la révision du PPRI, une étude sera réalisée sur la rivière, la Saurune.

L'adjoint au chef de l'UID 31/09 de la DREAL souhaite connaître l'échéance de révision du PPRI afin que l'exploitant puisse prendre en compte les événements initiateurs pour leur étude de dangers.

M. Paccou indique une échéance d'une à deux années et communiquera à l'exploitant les éléments nécessaires.

En information diverse, l'adjoint au chef de l'UID de la DREAL indique que les rapports de visites d'inspection, qui sont réalisées depuis le 1^{er} janvier 2022, sont disponibles sur le site internet, www.georisques.gouv.fr.

Mme. la Sous-Préfète de Muret remercie l'assemblée.

Le sous-préfet de Muret

Levée de la séance à 15h15.



Cécile LENGLET

